

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
 VU la Loi N° 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 VU la Loi N° 65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 VU le Décret N° 145/PR du 15/5/68, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
 VU le Décret N° 441/PR/SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 VU le Décret N° 63-3/PR/MAC du 14 janvier 1963, portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération modifié par le Décret N° 544/PR/MDRC du 29 décembre 1966 ;

VU l'Arrêté n° 0021/MFPTT/DP₂ du 15 janvier 1968 mettant Monsieur LOKO Olawolé Harold Théophile, Chargé de Recherches de 2^e classe 1^{er} échelon stagiaire à la disposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération pour servir au Service des Pêches.
 Sur la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;
 le Conseil des Ministres entendu,

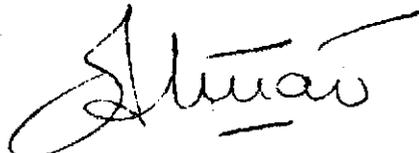
D E C R E T E :

Article 1er - M. LOKO Olawolé Harold Théophile, Chargé de Recherches de 2^e classe, 1^{er} échelon est nommé Directeur-Adjoint du Service des Pêches du Dahomey,

Article 2 - Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

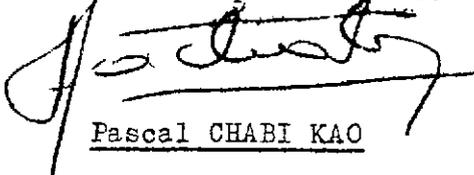
Fait à Cotonou, le 28 Juin 1968

par le Président de la République,



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,



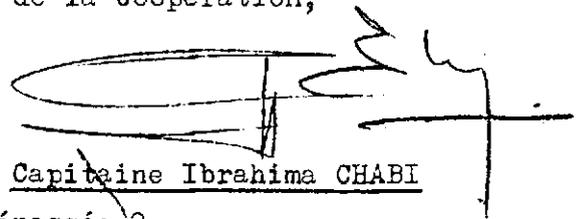
Pascal CHABI KAO

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération,



Capitaine Ibrahima CHABI

Ampliatioms :

PR 4 - CS 6 - MDRC et ses services 8 - Intéressés 2
 Ministères 8 - SGG 4 - IAA 1 - Chanc. 1 - DGAJL 2
 Dtion Stat.2 - DB-CF-DC-Solde-DI-5 - Trésor 4 - DP 2
 JORD 1. Dtion du Plan 2.